

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
	ordinaires et permanentes.	extraordin. et temporaires.	
SECTION 2. — Commission des Annales des travaux 			

132.¹ — 7 MAI 1873. — LOI portant augmentation du nombre des juges et des substitués du procureur du roi près le tribunal de première instance d'Anvers (1).
(Monit. du 11 mai 1873.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le nombre des juges au tribunal de première instance d'Anvers est porté à sept et celui des substitués du

procureur du roi près ce tribunal à trois. Promulguons, etc.

(Contre-signée par le ministre de la justice, M. T. DE LANTSHEERE.)

133. — 7 MAI 1873. — Arrêtés royaux par lesquels il est créé des bureaux de poste à Bièvre et à Ohey (Namur) et à Rebecq (Brabant) ; ce dernier sera réuni au bureau de la station de Rebecq-Rognon. — Les deux premiers sont rangés dans la 6^e classe des perceptions et le dernier est maintenu dans la 5^e classe des bureaux mixtes. (Monit. du 25 mai 1873.)

134. — 7 MAI 1873. — Arrêté royal par lequel il est créé à Liège (Sainte-Marguerite) un bureau de perception des postes, qui est rangé dans la 4^e classe. (Monit. du 28 mai 1873.)

(1) Session de 1872-1873:

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 4 mars 1873, p. 229-230. — Rapport. Séance du 27 mars, p. 247. *Annales parlementaires.* — Discussion. Séance du 28 mars 1873, p. 859-861. — Second vote et adoption. Séance du 1^{er} avril, p. 880-883.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 29 avril 1873, p. 32.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 1^{er} mai 1873, p. 195-201.